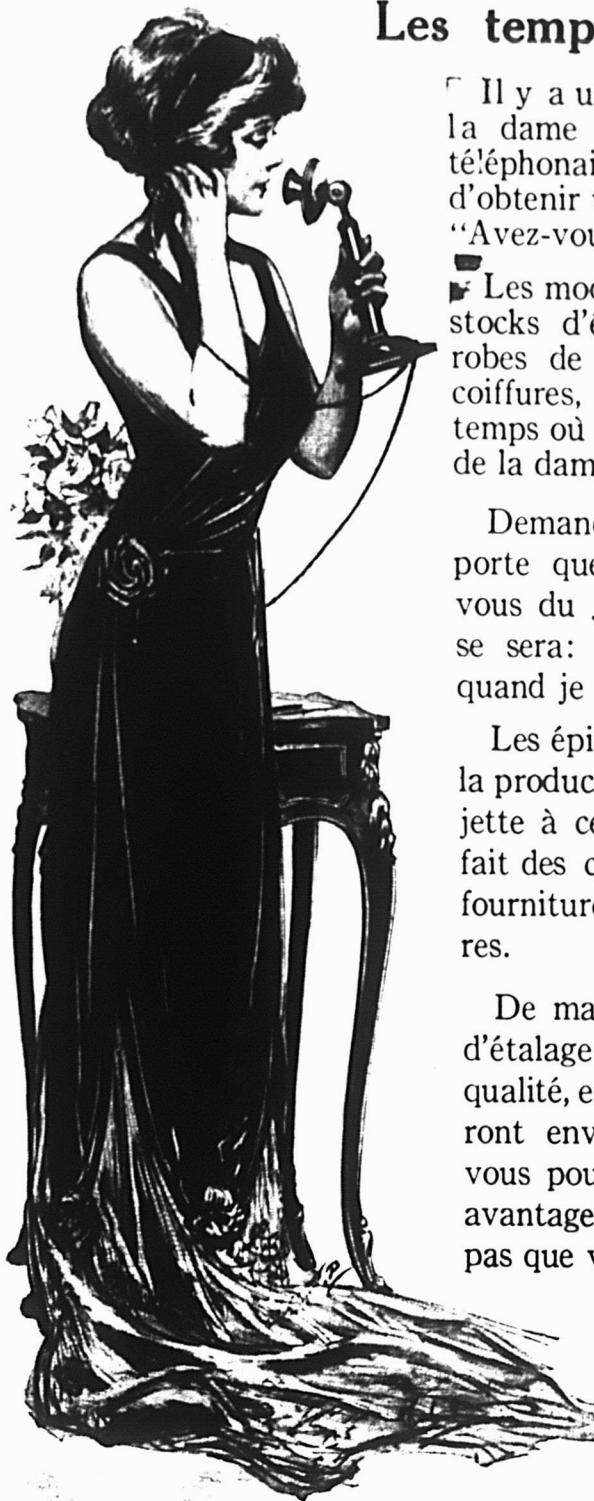


LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

S. Muckley v. J. H. Leclair, \$25.
 A. R. Meldrum v. A. Marcelot, Montréal, et Jno. Peachey, Outremont, \$29.
 H. Truchasson, v. Jean Gaspard, \$25.
 M. Paquette v. Geo. Lacombe, \$14.
 G. T. R. v. Can. Maple Exchange, Ltd., \$92.
 J. C. Roy v. Federal Metal Co., of Can., \$84.
 Manchester Import Agency, v. H. Pascal et Co., \$88.
 L. Hamel v. J. H. Paré, \$54.
 J. Rancourt v. A. Guertin, \$28.
 J. B. Henderson v. Julia B. Martin, \$18.
 A. Desève v. S. Bogo, \$16.
 P. Di Leba v. Antonio Lattengie, \$9.
 Z. Kroll v. M. Vernikoff, \$15.
 A. Ethier v. J. B. Dache, \$13.
 A. Ethier v. Johnny Guy, \$23.
 A. J. H. Saint-Denis, v. Le Progrès, Ltée, \$99.
 F. Weinstein v. Hyacinthe, Roméo, \$10.
 Municipalité Scolaire Sainte-Cunégonde v. Aimable L'Allemand, \$863.
 Beaudoin, Ltd., v. Sylva Lachapelle, \$99.
 P. M. Beaudoin v. Alive Reushan, \$26.
 A. Bernier v. Roméo Desrochers, \$10.
 J. Verville v. Philippe Leboeuf, \$53.
 P. Poirier v. Geo. Denis, \$15.
 O. Lajeunesse v. A. Gerveau, \$42.
 G. Therrien v. Alb. Desalliers, \$27.
 E. Laliberté v. Art. Mousseau, \$24.
 Alex. Bremner Ltd. v. Mme J. Paradis, voir, \$46.
 J. O. Mousseau v. J. B. Mandeville, \$60.
 L. Handelman v. Peter Poplawsky, Lachine, \$81.
 W. H. Beaman, v. Art. G. Edmunds, \$76.
 H. Livernan v. Omer Doucet, Terrebonne, \$55.
 F. Dalpé v. Euclide Thomas, Saint-Amable, \$22.
 L. Villeneuve & Co. v. Chs. Edey, Rosemère, \$31.
 J. P. Monette v. Médéric Masson, Dorionville, \$32.
 Commissaires d'Ecoles de Montréal v. J. O. Robidoux, Granby, \$11.
 Létourneux, fils et Cie, v. J. Frankel, \$15.
 R. Marcell v. Ls. Fleury, \$13.
 J. L. Lefebvre v. Ed. Demers, \$50.
 L. Abinovitch v. Wm. G. Nudely, \$51.
 J. E. Wilder v. L. R. Chartier, \$13.
 Art. Dupré Cie v. W. H. O'Connell, \$10.
 J. B. Charest v. John Brown, \$22.
 E. Longpré v. E. Vandelac, \$81.
 Standard Art. et Movette Co. v. Ontario Café, \$10.
 G. Millard v. C. Mailhot, \$60.
 C. Paquet v. J. B. Léonard, \$50.
 C. A. Sharpe v. S. Pauliza, \$21.
 J. Routtenberg et al v. Y. Pelletier, \$15.
 J. Routtenberg et al v. Jos. Homstein, \$15.
 J. O. Lussier v. H. D. Wright, \$15.
 Mrs. R. Aubry v. J. Bailly, \$99.
 E. Schwartz v. E. C. Powers, \$14.
 C. A. Camirand v. R. C. Daoust, \$24.
 L. Camirand v. A. Larivière, —
 V. Jarry v. Joe. Skinner, \$23.
 Z. Fontaine v. Mme I. Léveillé, et vir, \$55.
 Ass. Architectes P. Q. v. W. Lacroix, \$15.
 Grant Distributing Co. v. S. F. Stein, \$32.



Les temps ont changé

Il y a une douzaine d'années, la dame représentée ci-contre téléphonait à trois épiciers avant d'obtenir un "oui" à sa question. "Avez-vous du Jell-O?"

Les modes, aussi bien dans les stocks d'épiciers que dans les robes de femmes et dans les coiffures, ont changé depuis le temps où fut faite cette gravure de la dame au téléphone.

Demandez aujourd'hui à n'importe quel épicier: "Vendez-vous du Jello-O?" et sa réponse sera: "Bien sûr j'en vend, quand je puis en obtenir."

Les épiciers comprennent que la production de Jell-O est sujette à certaines difficultés du fait des conditions affectant la fourniture des matières premières.

De magnifiques accessoires d'étalage de vitrine de haute qualité, en dix couleurs, vous seront envoyés gratuitement si vous pouvez en faire un usage avantageux et nous ne doutons pas que vous le puissiez.

The Genesee Pure Food Company of
 Canada, Limited,
 Brigeburg, (Ont.)
 Fait au Canada

Grant Distributing Co. v. L. Rousseau, \$65.
 J. E. Wilder v. J. C. Doherty, \$40.
 J. B. Vanier v. André Roy, \$42.
 O. Hamelin v. S. Joly, \$21.
 S. Caplan et al v. J. B. Bordeleau, \$17.
 S. Caplan et al v. J. U. Lefebvre, \$20.
 O. M. Pilon v. Art. Morton, \$24.
 M. Moody Sons, v. R. Dupré, Larouche, \$30.
 J. A. Pinsonnault v. Alphonse Robitaille, \$20.
 J. Z. Gagnier v. Narcisse Raymond, \$22.
 Can. Tar Products Ltd. v. J. E. Blanchard & Sons, \$40.
 L. W. Jacobs, v. Davids Wexter, \$20.

American Furniture Exchange v. N. Rosenwerg, \$46.
 Schafer & Eidenger v. H. Berman, \$44.
 H. Truchon v. Corriveau Adv. Service, Ltd., \$38.
 M. Feldman v. Kali Mooney, \$26.
 E. Laurin v. Robert Johnson, \$12.
 La Banque d'Hochelaga, c. P. F. Richardson, \$35.
 Hartt & Adair Coal Co. v. Elite Café Co., \$17.
 J. Giroux et al v. Alp. Gauthier, \$89.
 A. Fontaine v. Art. Viger, \$22.
 Commission Scolaire Catholique de Montréal v. Mme J. T. Morin, et vir, \$49.